LA CONDAMNATION au bagne perpétuel du mari meurtrier de Dunkerque

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un parallèle entre deux crimes

Me MOREEL, du barreau de Dunkerque, représente la mère de la victime, partie civile.

L'éminent avocat évoque une autre affaire, analogue à celle-ci, qui eut également Dunkerque pour théâtre, le crime de Leprettre, juge dans un passé récent. Comme Mouquet, Leprettre était cafetier : comme lui, il exécuta sauvagement sa femme dans une crise alcoolique. Le Jury du Nord condamna Leprettre à la peine de mort, pourtant celui-ci avait commis son crime, sans le préméditer, alors que Mouquet a conçu froidement son geste homicide.

Puis Me Moreel dressa le calvaire de la mère de la victime, de l'octogénaire qui perdit à la guerre trois de ses fils, dont les croix de bois s'estompent aujourd'hui dans le brouillard. A cette pauvre maman de nouveaux jours de douleur étaient promis, elle n'avait pas vidé la coupe de l'amertume, sa fille préférée, la benjamine, celle qui devait clore ses yeux sur son lit de mort, est tombée sous les balles d'un monstre qui n'exprime même pas de regrets.

L'avocat termine en faisant justice des accusations d'inconduite portées contre Mme Mouquet et il précise que si une partie civile a été constituée, afin de réclamer un franc de dommages-intérêts, c'est uniquement pour que ses enfants puissent toujours dire : « Notre mère eut une vie irréprochable. »

« La place est libre »

M. l'avocat général Bornet trace un tableau de ce que la vie aurait pu être chez les Mouquet.

« Leur affaire était prospère, tout allait pour le mieux.

» L'inconduite persistante de cet homme devait être à l'origine des faits qui l'amènent dans ce prétoire. Habitué des établissements de plaisir, courtisant toutes ses bonnes, toutes ses serveuses, il allait d'aventure en aventure. Lorsque ses frasques étaient terminées, sa malheureuse femme pardonnait et tout rentrait dans l'ordre.

» Arriva Marie Le Rouzic, la pauvre victime devint l'objet d'humiliations continuelles. Elle essuya les plus ignobles propos et pleura en silence, ce qui amena sa petite fille à déclarer avec une naïveté touchante :

— C'est à cause de Marie que maman pleure toujours, elle est pourtant bien plus jolie qu'elle !

» Mouquet voulait implanter son amie chez lui, sa femme, pour ses enfants, ne pouvait admettre cela. C'est toute la genèse du drame.

» Pour trouver le triste courage, l'excitant, le stimulant, Mouquet partit boire.

» Il rentre en frédonnant un air à la mode, il trouve sa femme. Celle-ci épie tous ses gestes, elle voit le bras s'allonger, elle ne doute pas que sa dernière heure est venue. Elle implore, les enfants crient. Qu'importe ! Pour tout écho, six coups de revolver claquent dans la nuit.

» Mouquet a tenu parole. Il a exécuté ses menaces.

» Un dernier rictus se dessine sur le visage de sa femme et puis c'est tout.

» La place est libre, Marie Le Rouzic peut revenir !

le Ministère Public demande une tête

« C'est la peine capitale, poursuit l'avocat général, que, non sans émotion mais qu'en pleine conscience de mon devoir, je réclame pour cet individu, qui pendant des heures a mûri sa criminelle résolution.

» Toute autre solution serait un outrage à la Société. Je suis ici pour vous parler au nom de la loi, la défense s'adressera à votre pitié et en dernier ressort, vous prendrez une décision de justice.

» Mouquet n'a pas fait grâce à sa malheureuse victime, à sa compagne des bons et des mauvais jours qui se refusait à laisser prolaner son foyer. Vous ne lui ferez pas grâce non plus ! »

Me Valentin demande le renvoi du procès

Après une courte suspension d'audience, Me Valentin se lève mais, avant de plaider il dépose des conclusions, tendant au renvoi de l'affaire :

a) Parce que le médecin requis par la police locale au moment des faits n'a pas été entendu à l'audience ;

b) Parce que le médecin expert se serait borné à faire un long récit du crime sans attacher à son auteur l'importance qu'il aurait dû normalement lui donner.

Le défenseur demande acte de ce que ledit médecin expert a procédé à une enquête, alors qu'il n'avait nulle qualité pour ce faire.

Il demande enfin que soit désigné un nouvel aliéniste pour examiner l'état mental de l'accusé et donner son appréciation sur son degré de responsabilité morale, en tenant compte de son état d'ébriété au moment des faits.

La cour, après une délibération, rejette en bloc les conclusions de Me Valentin et décide de passer outre aux débats.

La plaidoirie

Il appartient maintenant au défenseur de sauver la tête de son client. Il s'y emploiera de toute son âme et avec grand talent.

Sa plaidoirie commence par un hommage à la victime :

« Travailleur et méthodique, Mouquet avait trouvé chez sa femme une collaboratrice énergique.

» Dans cette affaire, dit-il, il y a une passion qui n'a pas raisonné, et Mme Mouquet aurait demandé que ses enfants ne soient pas les fils d'un guillotiné, ni même d'un bagnard.

» La condamnation doit être modérée, l'existence Mouquet ne mérite pas le châtiment qu'on a demandé de prononcer ».

Et l'avocat de poursuivre :

« Vous ne jetterez pas sa tête en pâture à l'opinion publique.

» Vous avez été saturé de tout ce qui pouvait rendre Mouquet antipathique et odieux. A présent que vous le connaissez mieux, vous appliquerez une sanction plus proportionnée aux faits ; je vous propose une peine de 10 ans de réclusion au nom de mon client repentant et de toute la famille éplorée. »

LE VERDICT

Le jury répond affirmativement aux deux questions qui lui sont posées. **Mouquet est condamné aux travaux forcés à perpétuité.**

J.-A. D.

RÉUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE DE CONCILIATION DU NORD

La commission paritaire de conciliation s'est de nouveau réunie mardi à 14 h. 30, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Vincent, inspecteur du Travail.

Elle eut notamment à s'occuper d'un rajustement de salaire concernant une industrie de produits chimiques de Roubaix, et d'une demande d'augmentation de salaires de 10 % aux « Eaux du Nord ». Ces deux affaires sont en bonne voie de conciliation.

LA LOI SUR LA LIBERTÉ COMMERCIALE

M. Henri SPRIET, avocat de la Fédération des Boissons du Nord et de la Confédération Nationale des Boissons, vient d'avoir un important entretien avec M. MASSOT, rapporteur à la Chambre, de la proposition de loi SAINT-VENANT et autres qui intéresse à si juste titre tous les débitants de boissons.

Au cours de cet entretien, M. MASSOT et M. SPRIET ont procédé à un long et minutieux examen des textes qui seront proposés, tant au point de vue juridique qu'au point de vue économique et social.

Nous croyons pouvoir affirmer que ces textes seront incorporés dans la loi du 9 novembre 1915 — qu'ils comportent des modifications importantes à l'article 5 de cette loi en définissant la nature des droits acquis, en réglant pour l'avenir les rapports entre brasseurs et débitants en ce qui concerne l'obligation aux fournitures résultant des baux ou de conventions intervenues à l'occasion de baux et qu'ils apporteront une sanction que le législateur de 1915 avait oubliée à l'inobservation des prescriptions de l'article 5. Nous croyons savoir également que certaines restrictions seront apportées aux obligations à des prestations en nature consécutives à des contrats de prêt d'argent.

M. SPRIET a recueilli l'assurance que le rapport sera déposé au cours de mars.

UNE CONFÉRENCE A LILLE SUR L'ART POPULAIRE EN POLOGNE

C'est dans la salle de Géographie de la Faculté des Lettres de Lille qu'eut lieu cette conférence publique avec projections, organisée par le Groupe universitaire des Amis de la Pologne. Mlle Boniface, présidente du groupe, présenta la jeune conférencier, M. Grassiot, étudiant en droit, qui parla de l'art populaire en Pologne. Ses souvenirs rapportés d'un séjour dans la campagne polonaise et qu'il égrena dans l'explication de superbes vues, furent d'un grand intérêt.

Après quelques notes sur l'art polonais en général, qui est artisanal et familial, sans but économique et donc tout de spontanéité, et sur la poterie dont, malheureusement, il ne pourra présenter de spécimens sur l'écran, M. Grassiot donna l'occasion de voir les manifestations de cet art polonais dans l'architecture des maisons toutes construites en bois, pour ainsi dire seul matériel de construction, et dont les faîtages sont très variés.

« La décoration intérieure consiste uniquement en temps ordinaire dans la place des poutres. Les jours de fêtes, les murs se recouvrent de jolies tapisseries ornées de papiers découpés aux multiples couleurs d'un effet très agréable à l'œil. Le mobilier, en particulier les chaises, nous font pénétrer dans les richesses de l'art sculptural, d'une finesse comparable à celle d'une dentelle...

» Les costumes de fête sont remarquables par leur richesse décorative : jupes, corsages et chapeaux rivalisent en teintes chatoyantes et en ornementations florales du plus heureux effet. »

Au milieu des applaudissements, M. Godlewski, lecteur à la Faculté des Lettres, traduit au conférencier la reconnaissance du groupe et souligne certains aspects de l'Art populaire en Pologne. Il définit d'abord les différentes zones de création artistique. Il importe, en effet, de distinguer le bloc Sud-Est, où est surtout développé l'art de la mosaïque et de l'incrustation, le bloc de l'Ouest riche par son architecture et sa sculpture en bois et le bloc du Centre, où l'art se traduit dans le tissage.

M. Godlewski souligna ensuite qu'actuellement cet art, de populaire qu'il était, devient le propre d'artistes spécialisés urbains. Mais ce n'est pas là un gros danger pour l'originalité de cet art car, en Pologne, certains artistes vivent très près des paysans, cherchant chez eux leur inspiration parce que la Nature en est la principale source.

Et c'est sur le souhait de se retrouver bientôt pour entendre encore parler de ce pays si sympathique que se termina cette charmante soirée.

FÉDÉRATION DU NORD DE LA FRANCE DES ASSOCIATIONS DE MUTILÉS ET RÉFORMÉS VEUVES ET ORPHELINS ASCENDANTS DE LA GUERRE

Le Conseil d'Administration de la Fédération du Nord, s'est réuni au siège, 8, rue Baptiste Monnoyer, sous la présidence de M. Legrand, vice-président.

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'une lettre de M. le Médecin Commandant Magnier, Médecin-Chef du Centre de Réforme, appelé à de nouvelles fonctions. Le Conseil d'Administration décide de lui exprimer toute sa sympathie.

Lecture est donnée de plusieurs lettres de M. Désorbaix : la 1re lettre, au sujet du vote de la Chambre du projet relatif à la révision des pensions, la 2e afférente à un communiqué de l'Office National, la 3e, concernant le Comité Interfédéral.

Les Administrateurs présents décident de demander à l'Office National et à l'Office Départemental que toutes les circulaires non secrètes, mais simplement confidentielles, pouvant intéresser les Victimes de la Guerre, soient communiquées aux membres des Commissions de l'Office Départemental à titre d'information qu'ils prendront pour strictement confidentielles.

MM. Speybrock et Béghin donnent un aperçu du projet d'organisation du Congrès Interfédéral qui aura lieu à Tourcoing, les 26 et 27 juin 1937.

L'ordre du jour et le programme de l'Assemblée Générale Semestrielle qui doit avoir lieu la 11 Avril prochain à Lambersart, sont approuvés.

La Commission de Contrôle de la Fédération, composée de MM. Cannis, Bourgain et Maillard, se réunira au siège, pour établir le rapport qu'elle doit présenter à l'Assemblée Générale.

Désorbaix et Fontaine sont désignés pour représenter la Fédération à la cérémonie, en l'honneur de M. Maurice de Barral.

Le Conseil d'Administration accepte le principe de l'admission des Amputés et laisse au Secrétariat Général, le soin de s'entendre avec le Groupement Régional du Nord et du Pas-de-Calais des Amputés.

La politique régionale

PARTI RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Un déjeuner intime à Bailleul

On nous communique :

« Un déjeuner intime réunissait, lundi 1er mars, salle Baillon, café de l'Epi de Blé, à BAILLEUL, différentes personnalités du parti radical : MM. E. Fête, vice-président du Comité exécutif du P.R.R.S. ; Gaubert, sous-préfet de Valenciennes ; Henninot, maire à Hordain ; Ceugnart, commissaire divisionnaire du département du Nord ; Fressard, chef de la Police mobile de Lille ; Louis, chef des gardiens de la Paix de Lille ; Caron, inspecteur adjoint d'Académie ; le colonel Bruyère ; Desbonnet, du ministère de l'Air ; Elie Dewinter, capitaine des Douanes à Armentières ; C. Jouolé et A. Leconte, industriels ; J. Fremaux, de Mons-en-Barœul ; L. Delcoo de Lille ; Dangréaux, de St-Quentin ; Vanderbergue, secrétaire du Parti radical ; Charlot, commissaire de police à Bailleul ; etc. etc... Plusieurs toasts furent prononcés.

Tribunal correctionnel de Lille

L'affaire de banqueroute et d'infraction aux lois sur les sociétés

Nous avons relaté, hier, les faits de banqueroute, abus de confiance, infraction aux lois sur les sociétés et recel, reprochés à des gérants de la manufacture des engrais Novo, établissements Paul Bernard et Cie et à un industriel d'Arras.

Le tribunal a entendu hier de nombreux témoins, un des avocats des prévenus déposa des conclusions tendant à l'irrecevabilité des conclusions des parties civiles. Après les plaidoiries de Mes Maurice Olivier et Boulanger, comme parties civiles, M. le substitut Lapeyre prononça un réquisitoire demandant une peine d'emprisonnement ferme contre les inculpés.

Après suspension d'audience, le tribunal a entendu les plaidoiries des avocats de la défense. Après quoi l'affaire a été mise en délibéré.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES DE POLICE

M. Renaud, commissaire de police de classe exceptionnelle à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), est nommé, en la même qualité, à Calais (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Chauvin (intérêt de service).

M. Cuénot, commissaire de police hors-classe, 3e échelon, à Wattrelos (N.), est nommé commissaire de police hors-classe, 2e échelon, chef de la sûreté, à Metz (Moselle), en remplacement de M. Porcin.

M. Lacquement, commissaire de police de classe exceptionnelle à Hénin-Liétard (P.-de-C.), est nommé commissaire de police hors-classe, 3e échelon, à Wattrelos (Nord), en remplacement de M. Cuénot.

M. Jakabowitz, commissaire de police de 1re classe à Aniche (Nord), est nommé, en la même qualité, à Hénin-Liétard (P.-de-C.), en remplacement de M. Lacquement (intérêt de service).

M. Chloup, candidat militaire admis, est nommé commissaire de police stagiaire à Aniche (Nord), en remplacement de M. Jakobowitz.

M. Helbourg, commissaire de police stagiaire à Jeumont (Nord) est nommé en la même qualité, à Amnéville (Moselle), en remplacement de M. Dumon (intérêt de service).

M. Philippe, candidat militaire admis, est nommé commissaire de police stagiaire à Jeumont, en remplacement de M. Helbourg.

M. Jeannot, commissaire de police hors-classe, 2e échelon, chef de la sûreté à Amiens (Somme), est nommé commissaire spécial de police hors-classe, 1er échelon, chef de service à la même résidence, en remplacement de M. Billaudel.

M. Ducourant, commissaire de police de 1re classe à Hautmont (Nord), est nommé en la même qualité, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) (intérêt de service).

M. Malval, commissaire de police de 2e classe à Douarnenez (Finistère), est nommé en la même qualité, à Hautmont (Nord), en remplacement de M. Ducourant (intérêt de service).

Les sections techniques à la prochaine Foire Commerciale de Lille

Toutes les branches d'industrie seront représentées cette année à la Foire Commerciale et Internationale de Lille et les sections techniques seront plus importantes, plus complètes encore que les années précédentes. La Foire Internationale de Lille prend ainsi de plus en plus le caractère de Grande Foire Industrielle, ce qui correspond d'ailleurs à l'activité si variée de la Région du Nord qui fut souvent appelée l'atelier de France.

Les nouveaux édifices de la Foire de 38 prêtent à merveille à une importante démonstration de la production industrielle. En particulier la section du Textile sera aménagée comme de coutume dans le cadre élégant du « Petit Palais », où auront lieu des présentations de modèles de haute couture.

La mécanique, la métallurgie, l'électricité et les industries du bâtiment présenteront aux visiteurs toute la gamme des nouveautés susceptibles de retenir l'attention des techniciens. La majeure partie des stands de ces industries se trouveront groupées à la Grand Palais. Le coup d'œil de l'immense hall tout empli d'une bourdonnante activité sera particulièrement attrayant. On sait que le Grand Palais de la Foire qui mesure 120 mètres de côté et 20 mètres de hauteur sous le plafond vitré est à l'heure actuelle en Europe la plus vaste galerie d'exposition ne comportant aucun pilier intérieur.

C'est dans ce hall magnifique que se trouveront également les stands de l'industrie Automobile. Leur ensemble constituera une véritable réplique en Province du Salon de Paris.

Enfin, la prochaine Foire Internationale de Lille, du 3 au 18 Avril — comportera plusieurs innovations importantes, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

ROUBAIX

171 » Depot de vente : 36, r. du Collège Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-

A TRAVERS LA VILLE

UNE FILLETTE EBOUILLANTÉE

Au début de la matinée de mardi, Mme Masure, ménagère, demeurant rue Newton, Cour Dendyts, vaquant à ses occupations journalières, enleva un récipient d'eau bouillante se trouvant sur le foyer installé dans sa cuisine. Elle le déposa sur le carrelage, mais, au même instant, son enfant, la jeune Hélène, âgée de 4 ans, de sa marche hésitante fit quelques pas vers sa maman.

Malheureusement, la fillette perdit l'équilibre et, les bras étendus, elle tomba dans la bassine. Les soins les plus pressants lui furent prodigués en attendant l'arrivée de M. le docteur Ghislain, qui releva des brûlures très étendues aux avants-bras et qui délivra un bulletin d'admission à l'hôpital « La Fraternité ».

Sauf complications, l'état de la petite victime ne présente pas de caractère de gravité.

UN GRAVE ACCIDENT A L'USINE

Depuis quelque temps, le jeune André Leplat, 16 ans, demeurant chez ses parents, 42, rue de l'Alouette, est occupé à la filature de coton Masurel et Cie, 63, rue Jacquard. Au cours de la matinée de mardi, il travaillait dans l'atelier de cardes et il engageait la matière première dans les organes d'un métier.

Par fatalité, ses deux mains furent entraînées dans les engrenages et, tandis qu'il appelait au secours, des camarades de travail arrêtèrent la machine et purent dégager le jeune apprenti. Celui-ci, perdant son sang par des plaies aux deux mains, fut conduit dans une dépendance de l'usine où il reçut les premiers soins de M. le Docteur Mausse. Le praticien constata que les extrémités des doigts étaient déchiquetées et, après avoir désinfecté les graves blessures, il fit admettre la jeune victime à l'hôpital « La Fraternité ».

Une enquête est ouverte par M. l'Inspecteur du Travail pour établir les responsabilités de ce regrettable accident.

VOL D'UNE CAMIONNETTE

Hier vers minuit 40, M. Léon Dispa, fondeur, 33, rue de l'Ommelet, eut la désagréable surprise de constater la disparition de sa camionnette automobile qu'il avait laissée en stationnement rue de l'Epeule. Malgré de rapides recherches effectuées dans le secteur, il ne fut pas possible de retrouver la trace du véhicule.

Le propriétaire avertit le poste central de police et déposa une plainte pour vol. Il s'agit d'une voiture commerciale portant le numéro minéralogique 7130MB4.

IVRESSE

Ayant bu plus qu'il n'est sage, Léona Delbecque, épouse Duquesne, 41 ans, épailleuse, domiciliée 9, rue Newcommen, se livrait à de certaines exhibitions au centre de la ville. Elle fut rencontrée, vers 21 h. 15, par des policiers effectuant une patrouille et ces derniers jugèrent qu'il était plus sage de lui donner un gîte. Un procès-verbal a été rédigé à la charge de la délinquante.

AUTO CONTRE CYCLE

Vers midi 50, Mme Marie-Louise Pollet, bobineuse, demeurant 120, rue du Collège, à Lys-lez-Lannoy, montée sur sa bicyclette, suivait la chaussée de la rue Jules-Guesde. Elle arrivait à l'angle de la rue Ma Campagne, lorsqu'elle fut violemment tamponnée par l'auto de M. Joseph Lecocq, représentant de commerce, domicilié, 99, rue Ingres à Roubaix.

Par suite du choc, la cycliste fut renversée sur la chaussée, et, par un concours de circonstances heureuses, elle ne fut que légèrement blessée au coude et au pied droits. Après quelques soins prodigués par un docteur, elle put regagner son domicile mais elle devra observer une huitaine de jours de repos.

Enquête par M. Lalanne, commissaire de police du 3e arrondissement.

TOUJOURS LES EMPRUNTEURS DE VOITURES

L'autre nuit, vers 23 h. 15, des policiers effectuant une tournée de surveillance, aperçurent, rue des Longues-Haies, des individus groupés autour d'une voiture automobile qu'ils tentaient vainement, de mettre en marche. Les agents s'approchèrent mais instantanément, la troupe s'égailla. Toutefois, un militaire était resté au volant et, invité à se faire connaître, il déclara que l'auto appartenait à son père.

Ses déclarations paraissant confuses, il fut invité à accompagner un gardien de la paix jusqu'au poste de police de la Place Ste-Elisabeth. En cours de route le soldat prit la fuite sans qu'il soit possible de le rejoindre et, à grandes foulées, il se prédit bientôt dans la nuit. Toutefois, son signalement est bien connu et le numéro de son régiment a été relevé.

La voiture appartenait à M. Robert Jacob, 24 ans, teinturier, 560, rue de Lannoy à Roubaix, et elle avait été abandonnée, vers 21 heures, rue du Château, où il devait assister à une réunion. C'est en sortant, vers 2 h. 40, qu'il constata la disparition de sa voiture. Il a été très heureux de la retrouver quelques heures plus tard tandis qu'elle avait été remisée dans un garage de la rue des Longues-Haies.

L'enquête se poursuit et le service de la Sûreté recherche les coupables.

PAS DE JOIE sans POSTE DE POSTE sans JOYE
145, Rue de l'Epeule, ROUBAIX
Agence générale « DESMET »
Dépannage toutes marques

L'Exposition Commerciale et Artisanale

Le Comité organisateur de cette manifestation informe les commerçants, artisans, maîtres-artisans et petits inventeurs désireux de prendre part à cette Exposition, que la clôture pour les inscriptions est fixée au samedi 6 mars au soir, au Bureau de la Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants, 10, place de la Liberté.

Luna-Park Roubaix Roubaix 130, rue Pierre-de-

MATINÉE et SOIRÉE

« L'AGENT Z. 1. », grand drame de l'espionnage. — « SON EPOUSE DE BUREAU » et un comique.

Prix unique : 1 fr. Enfants : 0 fr. 75

JEUDI : Cadeau aux enfants

AUGMENTATION DU PRIX DU CHARBON

Le syndicat des marchands de charbons détaillants de Roubaix nous communique :

« Par suite de l'augmentation des prix du charbon ainsi que du tarif des transports, les marchands de charbons détaillants de Roubaix, réunis en assemblée générale, se voient dans l'obligation d'augmenter les prix de vente.

» Ils informent donc la population qu'à partir de ce jour les prix des charbons sont fixés comme suit pour la vente au détail : gros, ménage, 25 fr. 50 les 100 k. ; gros grains, 25 fr. 50 les 100 k. ; petits grains, 23 fr. les 100 k. ; fines, 21 fr. les 100 kilos ».

SUNLIGHT

VOIR EN AVANT-DERNIÈRE PAGE

Concert de l'Association Symphonique

Lundi 8 mars, à 20 h. 30, salle Pierre Deslombes aura lieu le 3e concert de l'Association.

Ce concert est réservé aux œuvres des compositeurs qui se sont inspirés de la « mer », M. Charles Paul, l'excellent baryton de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, prêtera le concours de son beau talent à cette audition en interprétant avec l'orchestre des sélections du « Vaisseau fantôme » de R. Wagner, « La vague et la cloche » de Duparc, « Sadko » de Rimsky Korsakoff, etc.

Au programme d'orchestre : Le prélude du 3e acte de « Tristan et Yseult » de R. Wagner, « L'ouragan » d'Alfred Bruneau ; l'éblouissant poème symphonique « La Mer » de C. Debussy ; « Napoli » de G. Charpentier, et en première audition « Marine » le n° 2 de la suite « Illuminations » d'Emmanuel Boudeville.

Ce groupement artistique sera dirigé par M. Francis Bousquet.

L'Assemblée annuelle de la fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

La 18e Assemblée générale annuelle de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing a lieu aujourd'hui, à 17 h., dans la salle des Ventes publiques de la Chambre de Commerce de Roubaix. (Entrée, 3, rue de l'Hôtel de Ville à Roubaix).

A l'issue de l'Assemblée générale, une conférence sera donnée par M. Fernand Boverat, vice-président du Conseil supérieur de la Natalité, sur le sujet suivant : « La Famille heureuse, condition de la prospérité économique ».

En raison des importantes fonctions officielles qu'il exerce, M. Boverat fait autorité en la matière.

Par ailleurs, le Conférencier présentera un film en dessins animés : « Le danger de la depopulation », qui a eu un vif succès à Paris. Il a été projeté, il y a quelques mois, devant les membres de diverses Commission parlementaires.

SECTION D'AVIATION POPULAIRE DE ROUBAIX-TOURCOING

Les jeunes gens inscrits tout dernièrement à la section d'aviation populaire et dont les noms suivent : Bertin, Cuvers, Delannoy, Delattre, Ducrocq, Duval, Leman, Linchet, Minnebo, Monnier, Rousseau, Roussel, Voisin, sont priés de se présenter au plus tôt, de 16 à 19 h., sauf le vendredi, chez M. le docteur Pollet, 26, boulevard Gambetta à Tourcoing, qui les examinera pour la vue. Pour les autres visites médicales, les jeunes gens cités ci-dessus seront avisés en temps voulu.

LES COURS DE LA SECTION FÉMININE DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES

La section féminine des danses rithmiques de la Fédération des Amicales a confié la direction des cours à un nouveau professeur Mlle Nolf, diplômé du Gouvernement français, titulaire de la Médaille d'honneur de l'Education physique dont les cours commenceront le 5 mars.

Mlle Nolf succédera à Mlle Bouvier dont on a pu apprécier en différentes circonstances toutes les qualités et la compétence.

Mlle Nolf n'est pas une inconnue pour les Roubaisiens puisqu'elle a dirigé des sections importantes dans la ville frontière qu'est Mouscron et qu'elle dirige chaque année les cours d'Education physique de la plage de Malo-les-Bains.

Ce nouveau professeur donnera une nouvelle émulation à la section féminine d'éducation physique qu'est la Fédération des Amicales laïques et cette section reprendra à bref délai la place qu'elle tenait auparavant parmi les meilleures sections françaises.

Le Bureau de la Fédération des Amicales fait un pressant appel auprès des jeunes filles de la section et des anciennes pour assister à la présentation du nouveau professeur, vendredi 5 mars à 19 h., 42, rue d'Alsace.

CONSULAT DE ROUMANIE

M. le Préfet du Nord informe M. le Maire de Roubaix que M. Simon Marcovici-Cleja a cessé d'exercer les fonctions de consul de Roumanie à Lille, à la date du 1er janvier dernier.

LE BAL DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT

Le bal de samedi prochain, précédé d'une ducasse à pierrots, s'annonce comme devant être un grand succès. Pour les membres qui désirent participer au repas les dernières adhésions seront reçues jusque jeudi soir, au concierge de l'Institut Turgot, 76, rue du Collège.

COMITÉ DE DÉFENSE DES CHOMEURS

On nous prie d'insérer :

« Le Comité de Défense des Intérêts Généraux des chômeurs invite les chômeuses et chômeurs, à assister nombreux à l'assemblée générale qui aura lieu, au siège, 8, rue du Grand-Chemin, lundi 8 courant à 9 h.

Cette assemblée, suivie de tombola, sera au plus haut point utile pour la collectivité des chômeurs. La Commission y invite cordialement les chômeurs des communes limitrophes ».

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Les cours suivants ont été pratiqués durant la semaine du 22 au 27 février, suivant les qualités : Bœufs (le kilo), 10, 6.75 ; Vaches, 6.75 ; Génisses, 10.75 ; Taureaux, 8.50, 7.25 ; Veaux, 13.50, 11.50, 9.50 ; Moutons, 14.50 ; Brebis, 11 ; Porcs, 10.50.

Sociétés et Comités

CERCLE « LES XL » — Ce mercredi 3, à 10 h. 30, au siège, rép. générale.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir, à 20 h., répétition générale.

CLIQUE SCOLAIRE ET POSTSCOLAIRE — Jeudi à 18 h. 30 rép. gén. des clairons, tambours et fifres.

— A 19 h., réunion du Comité. Questions importantes.

ARTISANS DU NORD — Permanence ce jour, 28 rue Pauvrée, de 19 h. 30 à 20 h. 30 — Jeudi 4, 13, rue du Pays, de 14 h. à 18 h. — 242, boulevard de Strasbourg, de 19 h. 30 à 20 h. 30.

7e SECTION DES ANC. SOUS-OFFICIERS. — Assemblée mensuelle vendredi, à 20 h., foyer des Mutilés. Réélection du président et adhésions à la fête de famille du 14 et au banquet du 17 avril.

Réunion importante de la commission avant l'assemblée à 19 h. 30.

SERINICULTURE. — **Canari Club Roubaisien.** — Tous les mercredis, cours gratuit d'élevage pour sociétaires ou non.

Dimanche, une réunion d'entraînement fut organisée au siège de la Roubaisienne pour la mise au point de l'équipe de gymnastique représentative du Nord qu'on voit en haut de notre cliché, tandis qu'en bas on reconnaît les sélectionneurs MM. SANDRAS de CROIX et DELESARTE de VALENCIENNES.

LES FRÈRES LISSAC

Les opticiens de Paris

ont l'honneur de vous informer qu'ils ouvriront le 17 Mars une succursale modèle

32, rue Grande-Chaussée

LILLE

9414

SOCIÉTÉS SPORTIVES

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

Roulement du mois de mars

Basket-ball. — Jeudi après-midi : équipes sociales ; samedi après-midi : S.O.R., Avenir ; dimanche matin, 6 à 10 h. : Pierre de Roubaix ; 10 à 12 h. : Avenir, S.O.R., équipes sociales ; dimanche après-midi, 14 h. 15 à 16 h. : U.S.R. ; tous les après-midis : S.O.R. et A.S.P.

Athlétisme (Plein air et salle d'éducation physique). — Lundi soir : Groupe sportif féminin « La Flandre », Avenir ; mardi soir : La Turgotine, Avenir, Amicale P.-de-Roubaix ; mercredi soir : S.O.R., La Roubaisienne, La Pédale Ouvrière ; jeudi matin : Les Bleuets ; jeudi après-midi et jeudi soir : Turgotine, Avenir Sportif, Amicale P.-de-Roubaix, U.S.R. ; vendredi soir : S.O.R., La Roubaisienne, La Pédale Ouvrière ; samedi après-midi : Avenir ; samedi soir : Les Bleuets ; dimanche matin : La Roubaisienne, S.O.R., Avenir Sportif, Jeunesse Amicale, Les Joyeux, U.S.R. ; tous les jours : A.S.P. et S.O.R. (ping-pong).

Cyclisme (Entraînement). — Les samedis 6, 13, 20 et 27 mars, de 15 à 17 h. pour les trois clubs inscrits : S.O.R., La Pédale Ouvrière, Roubaisienne, Vélo-Club Franco-Belge « Les Vétérans ».

Tous les dimanches du mois, des épreuves de marche, organisées par le S.O.R., auront leurs « départ » et « arrivée » au Centre Sportif, le matin.

Football. — Dimanche 7 mars, 8 h. 30 : terrain A, Rapid ; terrain B, Sans-Soucis ; terrain D, Diables rouges ; terrain E, Joyeux. — 10 h. : terrain A, E.S.R. ; terrain B, Avenir ; terrain C, Pierre-de-Roubaix ; terrain E, Pierre-de-Roubaix.

Dimanche 14 mars, 8 h. 30 : terrain A, Diables rouges ; terrain B, Rapid ; terrain C, Pierre-de-Roubaix ; terrain D, Joyeux ; terrain E, Sans-Soucis. — 10 h. : terrain A, U.S.R. ; terrain B, J.O.R. ; terrain C, Pierre-de-Roubaix ; terrain D, Avenir ; terrain E, E.S.R.

Dimanche 21 mars, 8 h. 30 : terrain A, Pierre-de-Roubaix ; terrain B, Joyeux ; terrain D, Diables rouges ; terrain E, Rapid. — 10 h. : terrain B, E.S.R. ; terrain D, Pierre-de-Roubaix ; terrain E, Avenir. — 15 h. : terrain D, U.S.R.

Dimanche 28 mars, 6 h. 30 : terrain A, Rapid ; terrain B, Diables rouges ; terrain E, Joyeux. — 10 h. : terrain A, Pierre-de-Roubaix ; terrain B, J.O.R. ; terrain E, Pierre-de-Roubaix.

Tous les samedis, de 9 h. 30 à 11 h. : terrain A, S.A.T.A.I.N.

MOTO-CLUB DU NORD. — Ce soir, à 20 h., 42, rue du Maréchal Foch, à Roubaix, cours pour les élèves désirant obtenir le brevet d'estafette motocycliste.

GYMNASTIQUE. — **Jeunesse Amicaliste.** — Lesiège est transféré 60, rue de Lannoy, Café du Châtelet. Répétition : vendredi à partir de 18 h. 30. — Réunion du Comité dimanche 7 à 10 h.

CROSS-COUNTRY. — **S. G. R.** — Ce soir au Centre Sportif Municipal, entraînement des seniors et juniors en vue du cross régional de la F.S.G.T.

NATATION. — **S. G. R.** — Ce jour, à 19 h. 30, entraînement général en vue de la fête de dimanche. Désignation des nageurs participant à cette fête. Rentrée des cartes. — Match de water-polo : Mariés contre Célibataires. Sont convoqués tous les joueurs de water-polo et spécialement Gouvé et Zglinski.

AVANT LES QUARANTE HEURES

Pour permettre une nouvelle organisation des Etablissements **J. DEGORRE, fabriqus de meubles, à Somain,** il sera solde jusqu'aux fêtes de Pâques, un stock très important de meubles, de sièges et d'objets d'ameublement.

A la veille des nouvelles hausses qui suivront l'application prochaine de la semaine de quarante heures dans l'industrie du meuble, ces marchandises seront vendues à des prix inférieurs à ceux de Mai 1936. Profitez-en !

La maison J. Degorre, à Somain, est réputée pour sa fabrication de mobiliers soignés, fort solides, très variés, qu'elle vend à des prix réels de bon marché et qu'elle livre franco.

Concours du Mobilier, Lille 1936. 1er Prix, Médaille d'Or.

084

ÉTAT CIVIL

Naissances : Christiane Godeleose, rue d'Anzin, 16 ; Jean Martins, rue de Gênes, 26, né Bd de Cambrai, 60.

Publications : Maurice Vanraefelghem, dessinateur, rue Nabuchodonosor, 77 et Berthe Baudaer, éplucheuse rue Nabuchodonosor, 81 ; Lucien Geultont, bonnetier, rue Courbet, 52 et Germaine Ergibo, repriseuse, rue Bernard, 46, cour Vliegha, 11 ; Gustave Tibergbien, garagiste, rue d'Isly, 136 et Suzanne Legrand, sp., rue Honoré de Balzac, 13 ; Marcel Ghillebaert encolleur rue Rubens, 51 et Claire Dursin, visiteuse rue E. Vaillant, cour Delcroix, 10 ; Henri Deloye, emp., rue St-Charles, 14 et Madeleine Houzé, emp. avenue Linné, 175 ; Emile Renaux, rattacheur, rue J. Guesde, 159 et Marcelle Notte, bonnetière, rue de la Tortue, cour Dufermont, 3 ; Louis Dewinne, chaudronnier, rue de l'Alma, cour Vasseur, 11 et Geneviève Devost, confectionneuse, rue de Croix, 54 ; Karel Hernou, tisserand, boulevard de Fourmies, 163 et Emma Beth, soigneuse, rue J. Macé, 136 ; Jules Hermans, polisseur, rue Pierre de Roubaix, 4 bis imp. St-Paul, 13 et Céline Lagache, bobineuse, boulevard de Metz, 25, cour Duponchel, 10 ; Fernand Barbiaux, emp. de commerce, de Wattrelos et Simone Vanderhoeve, papetière rue de Lannoy, 31 bis, cour Bovaval, 9 ; Spire Babaic, teinturier, rue Descartes, 45 et Agnès Stawowska, taraudeuse, rue Descartes, 45 ; Achille Fievet, mécanicien-tourneur, rue Vaucanson, 71 et Madeleine Bracaval, soigneuse, rue de l'Alma, 134 ; Jules Wagon